Liberté académique et libertés universitaires : nos organisations alertent et appellent à la mobilisation le 13 octobre 2026

Face aux menaces qui pèsent sur les libertés à l'université et particulièrement sur la liberté académique, nos organisations travaillent ensemble depuis un an pour documenter et agir. La défense des libertés à l'université nécessite une vigilance collective et permanente.

Les mobilisations des derniers jours ont montré de nombreuses atteintes aux franchises universitaires, comme à Besançon où la police est entrée sur le campus universitaire sans autorisation. Un peu partout, les fermetures administratives ou les passages des enseignements en distanciel semblent se dérouler dans la plus grande improvisation et sans justification légale. La liberté d'expression et la liberté de réunion sont ainsi empêchées tant pour les étudiantes et étudiants que pour l'ensemble des communautés universitaires et de recherche concernées.

Nos organisations réaffirment leur attachement à la liberté d'expression, qui doit permettre à chacune et chacun de faire entendre sa voix dans le respect des personnes. Les actes d'intimidation à l'égard des personnels et des étudiantes et étudiants, tout comme les dégradations de locaux, sont inacceptables. Néanmoins ces actes ne sauraient en aucun cas justifier des réponses disproportionnées.

Alors que le nombre de blessures graves voire de mutilations infligées par les forces de l'ordre ne cesse d'augmenter, nos organisations dénoncent l'usage disproportionné d'armes potentiellement létales. Elles expriment leur soutien au mouvement étudiant et lycéen qui se mobilise pour la qualité du service public. Au lendemain de « l'Acte IV » de cette mobilisation, il est essentiel de rappeler que la liberté d'expression et la liberté de manifester pacifiquement sont des libertés fondamentales, garanties par la Constitution française, la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) (articles 19 et 20), la Convention européenne des droits de l'Homme (articles 10 et 11) et pour les personnes mineures la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) de l'Organisation des nations unies (Onu), dont l'article 15 garantit le droit de l'enfant à la liberté de réunion pacifique. Par ailleurs, le Comité contre la torture des Nations unies a alerté, en avril 2025, sur l'usage excessif en France de la force par la police.

Les enjeux liés aux campagnes à venir concernant les élections présidentielles et législatives nous font craindre une multiplication des entraves à la liberté d'expression et de réunion, ainsi que des attaques de plus en plus affirmées contre le modèle universitaire français.

Nous rappelons que les universités jouent un rôle démocratique essentiel. Elles constituent des contre-pouvoirs indispensables et garantissent la production, la transmission et la confrontation de savoirs validés et stabilisés. La liberté académique et les libertés étudiantes sont indissociables. Elles protègent des espaces de liberté, de débat et de critique. Elles permettent de former des citoyennes et citoyens capables d'exercer leur esprit critique et de prendre part pleinement à la vie démocratique.

Nos organisations réaffirment leur détermination à défendre les libertés universitaires et académiques ainsi que nos libertés fondamentales. Elles s'engagent à agir ensemble face à

toute tentative de les remettre en cause. Nous affirmons notre soutien au mouvement actuel et appelons à participer à la mobilisation du 13 octobre 2026.

Paris, le 13 octobre 2026

Signataires : Association pour la liberté académique (Alia), Coordination antifasciste pour l'affirmation des libertés académiques et pédagogiques (Caalap), CGT Ferc Sup, Fédération des associations générales étudiantes (Fage), LDH (Ligue des droits de l'Homme/droits humains), Observatoire des atteintes à la liberté académique (Oala), SNPTES-UNSA, Sud Education, Union Étudiante, Union nationale des étudiant-e-s de France (Unef)